Cadre réservé à l'académie

QUI ?

Ce cas d'usage est à destination des :

- Chef d'établissement (adjoint) et par délégation du rôle CE aux autres membres ;

QUOI ?

La fonctionnalité d'import des données est accessible depuis le menu "Bilans/Import". Elle permet d'importer les données saisies dans les logiciels éditeurs pour alimenter les bilans du livret de l'élève.
Cette opération est possible (nécessaire) pour les classes ayant un mode de paramétrage par classe positionné sur :

- Import Sconet Notes : Les données importées sont partielles et les bilans sont à compléter/verrouiller dans LSU.
- Import Editeurs : Les données sont complètes et les bilans importés sont complets et verrouillés.

Les données sont importées dans un fichier au format XML.

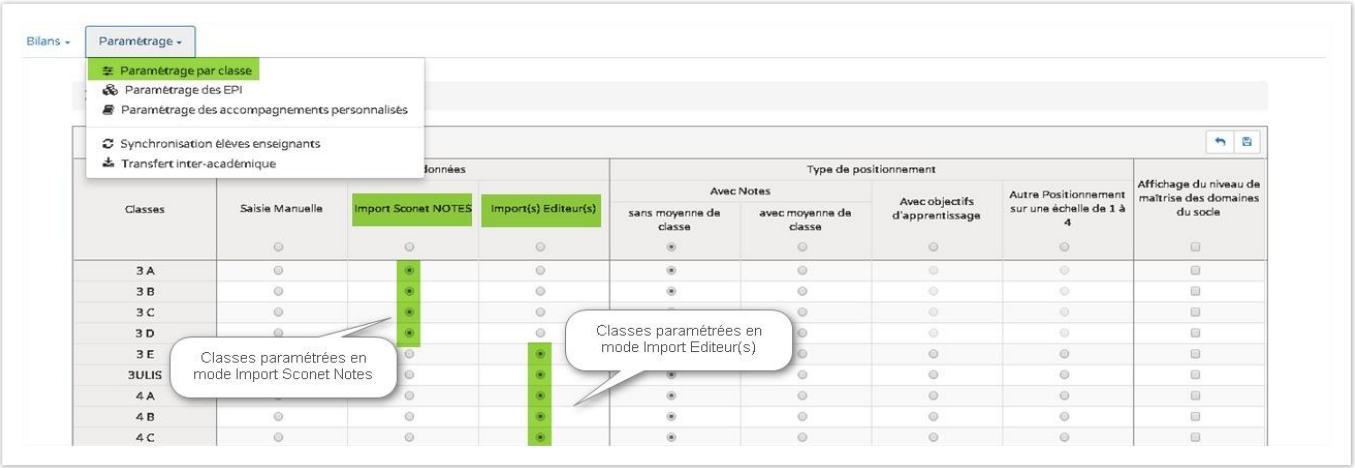

COMMENT ?

Depuis le menu Bilans > Import, le chef d'établissement peut importer les données de Sconet Notes ou d'un autre éditeur.
Pour ce faire, il doit activer l'import et sélectionner le fichier des données (format XML) comme indiqué ci-après :

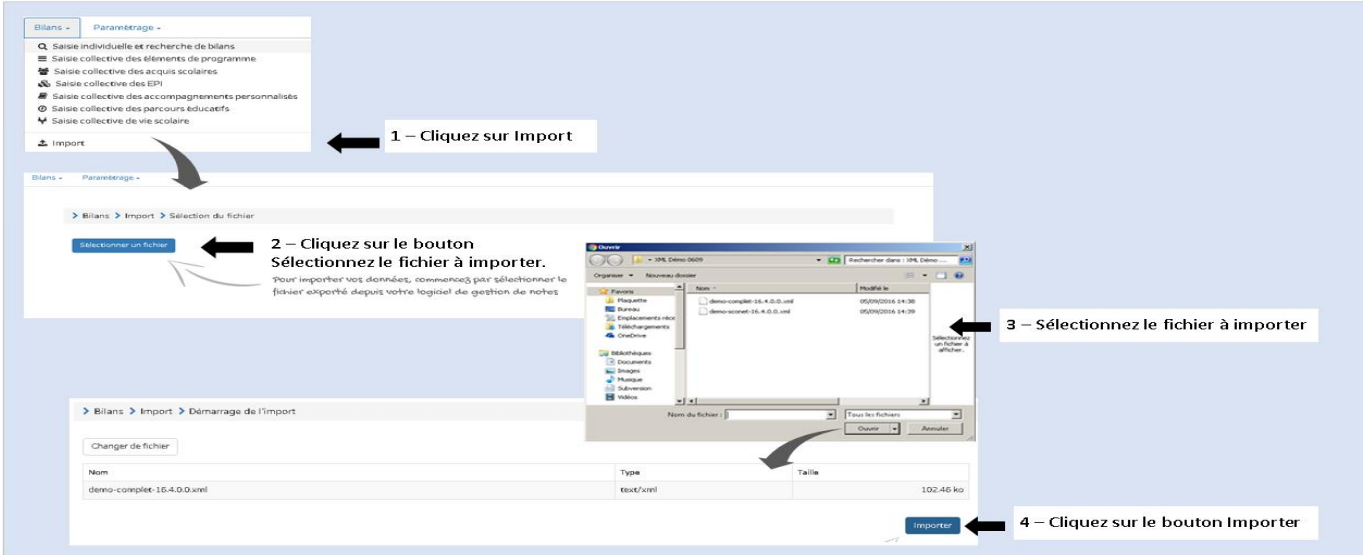

Les données importées depuis un Editeur privé ***sont complètes*** et les ***bilans sont verrouillés*** (non dé-verrouillables). Ils sont affichés dans une visionneuse au format PDF.
Les données importées depuis Sconet Notes, **sont incomplètes et les bilans ne sont pas verrouillés**. Les données importées y compris de vie scolaires (si l'établissement utilise le module Vie scolaire) ne sont pas modifiables. En revanche, si l'établissement n'utilise pas le module Vie scolaire, alors le chef d'établissement, *l'enseignant professeur principal et le CPE* peuvent les saisir dans LSU afin de compléter les bilans pour que le CE puissent les verrouiller/éditer. Nouveau

Les informations à saisir pour la complétion du bilan sont :

- Renseigner l'appréciation individuelle/collective par parcours (Avenir, Education artistique et culturelle, Citoyen, Santé) (facultatif)
- Renseigner les Enseignement Pratiques Interdisciplinaires (facultatif)
- Renseigner l'Accompagnement Personnalisé (facultatif) ;
- Renseigner (CE/CPE/Pp) les données de vie scolaire (si elles ne sont pas importées)
- L'appréciation générale initialement saisie dans LSU (Evolution des acquis scolaires et conseils pour progresser) est désormais importée depuis Sconet Notes. Nouveau

Pour les données provenant du logiciel SCONET NOTES, un contrôle supplémentaire est effectué. Il consiste à vérifier la cohérence de la période présente dans le fichier d'import vis-à-vis des périodes définies dans SIECLE Commun. Si un écart est constaté dans SIECLE Commun (période inexistante, millésime différent, nombre de périodes), un message d'alerte sera affiché sans pour autant bloquer l'intégration des bilans dans LSUN.

Après chaque import (Editeur ou Sconet Notes), un rapport d'exécution est affiché, il contient les informations suivantes :

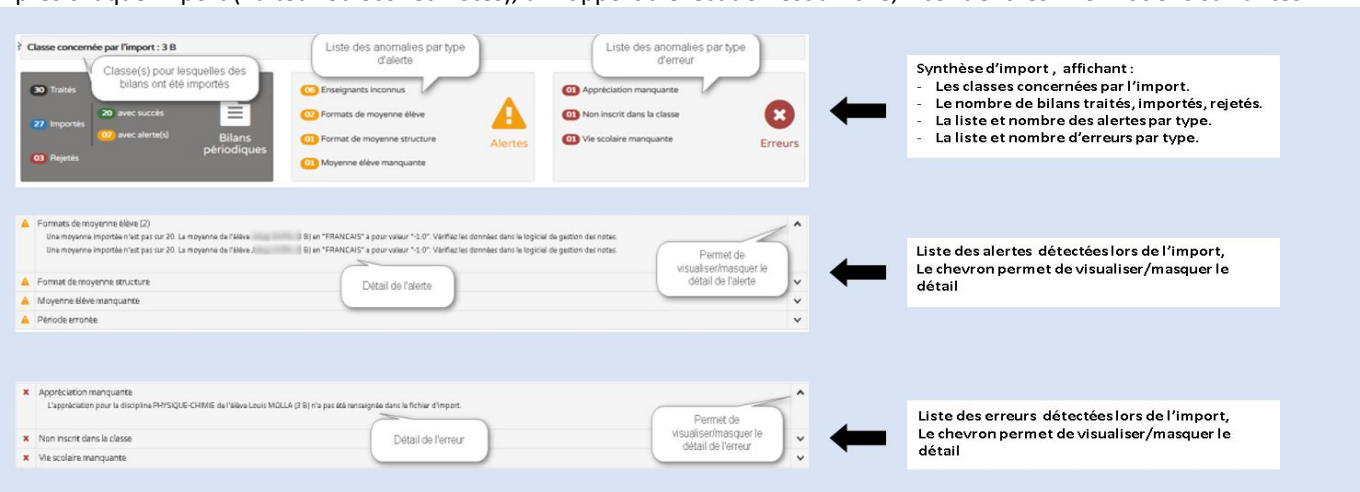

- *Anomalies de type Alertes,* pour ce niveau d'alerte les bilans sont tout de même importés. Ces alertes concernent les données non obligatoires, tel que :
  - La moyenne de l'élève manquante ;
  - La moyenne de la structure manquante ;
  - Format de moyenne non conforme ;
  - Enseignant inconnu dans Siècle
  - Période erronée, incohérente avec les périodes Siècle en provenance de Commun.
- *Anomalies de type Erreurs*, pour ce niveau d'alerte les bilans sont rejetés. Elles concernent les données obligatoires, tel que :
  - Les données vie scolaires manquantes (uniquement dans le cas de paramétrage « Import avec données vie scolaire »;
  - Les appréciations élève manquantes ;
  - Les données acquis scolaires sans enseignant ;
  - Élève non inscrit dans la classe.
- *Anomalies bloquantes* : Pour ce niveau d'anomalie aucune donnée du fichier n'est importée dans LSUN.

NB :
Les données importées ne sont pas modifiables mais elles peuvent être écrasées/remplacées par un nouvel import afin de corriger les erreurs contenues dans les données importées dans les bilans.
Cependant, les données saisies directement dans LSU pour compléter les données importées (cas de Sconet Notes) pour les parcours, éléments du programme, ..., sont conservées à l'exception des données de vie scolaire qui relèvent d'un traitement particulier : Nouveau

- Si le bilan est importé sans les données de vie scolaires, les données vie scolaires saisies directement dans LSU sont conservées.
- Si le bilan est ré-import avec les données de vie scolaires, ces dernières (données de vie scolaire saisies directement dans LSU) sont supprimées.

Les bilans importés portent en eux les informations du positionnement du socle.
Pour davantage de détail sur le rapport d'import, *consultez la fiche Synthèse d'import.*

Questions /Réponses

☞ **Que se passe- t-il si le fichier importé est vide ou pas au format attendu (XML) ?**
- L'application continue de fonctionner et un message d'erreur est affiché à l'utilisateur.

☞ **Que se passe- t-il si le fichier éditeur à importer d'une classe contient le bilan d'un élève dont les enseignants (et Professeur principal) sont sans services d'enseignements ?**
- Le fichier est importé avec le bilan périodique de l'élève et le message d'alerte suivant es affiché : "“ces enseignants ne peuvent consulter le bilan de l'élève dans LSU” ..."

☞ **Si l'identifiant élève importé dans le bilan est inconnu dans Siècle BEE, comment se passe l'import ?**
- Le fichier est importé, le bilan de l'élève est rejeté et l'erreur est détaillée dans le rapport d'exécution avec le nom/prénom de l'élève.

☞ **Quelle est l'origine des données de vie scolaire de l'élève ?**
- L'origine des données de vie scolaire de l'élève dépend du paramétrage de l'application, elles peuvent provenir :
  - Des logiciels de suivi des acquis par l'import du bulletin (tel que Notes via Vie scolaire ou autres éditeurs privés) ;
  - Par la saisie manuelle dans LSUN

Le détail concernant ces données se trouve dans la fiche 9 : Paramétrage de l'import

☞ **Que faire si l'élève n'est pas scolarisé dans l'établissement ?**
- Vérifier la scolarité de l'élève pour la période dans Siècle-BEE (Base Elève) puis dans les données du logiciel de suivi des acquis.

☞ **Que faire si la matière n'est pas connue dans Siècle ?**
- Vérifier dans STS Web que les services enseignants sont bien définis. Souvent, on associe une matière à un service enseignant alors qu'elle n'est pas au programme de la structure (division ou groupe). Par conséquent, on peut créer des services hors programme. Ils sont identifiés dans STS web par un fond jaune clair (au lieu d'un fond blanc). Ces services sont exportés sans contrôles depuis STS vers Siècle.

- Dans LSUN, en mode import, les acquis scolaires sont intégrés mêmes s'ils concernent une matière hors programme. En mode saisie manuelle, la saisie n'est pas possible.
  Le cas des matières inconnues dans Siècle se produit fréquemment lors de l'évolution des nomenclatures. Les établissements basculent les services d'une année scolaire à l'autre sans vérifier le changement des matières (Ex : passage de "Histoire Géographie" à "Histoire Géographie Ens. Moral & civique). Ou encore pour des matières sensiblement identiques (Ex : "Sciences Physique" et "Physique - Chimie").
- En dernier recours, vérifier le profilage de l'établissement dans le module Nomenclatures sinon remonter le problème au SSA pour qu'il vérifie dans la BAN.

☞ **Que faire si le service n'est pas connu dans Siècle ?**

- L'association des enseignants aux structures se fait dans STS Web. Bien que cette application signale les erreurs (services hors programmes…), il reste possible d'associer les enseignants à des disciplines non enseignées. Le risque d'une telle erreur est d'avoir un enseignant non rattaché à une discipline dans LSUN. Dance ce cas, il vous est possible tout au long de l'année, d'effectuer des corrections dans STS Web.